

SAISIE DES VŒUX D'ORIENTATION ET D'AFFECTATION DANS LES TELESERVICES

La saisie des vœux d'affectation se fait par les téléservices, dans la continuité des intentions provisoires d'orientation faites au deuxième trimestre. **Cette saisie doit se faire obligatoirement avant le 27 Mai 2024.**

Pour renseigner ces vœux d'affectation, vous devez vous connecter aux « Téléservices », bouton que vous trouverez dans votre Portail PSE du collège, lui-même accessible depuis le site du collège.

ÉTAPE 1 : Onglet **ORIENTATION** => Saisie des vœux définitifs

Dans le menu de gauche des téléservices, cliquer sur « **ORIENTATION** »

Cliquer sur l'onglet **Phase définitive** **Choix définitifs**, puis sur **Je formule les choix définitifs d'orientation**

The screenshot shows the 'Mes services' interface. On the right, a vertical menu lists 'Actualités', 'Bourse de collège', 'Orientation', 'Affectation', 'Fiche de renseignements', and 'Livret scolaire du CP à la 3e'. The 'Orientation' item is circled in black. An arrow points from this menu item to the main content area. In the main area, there are four tabs: 'Phase provisoire Intentions Courant 2° trimestre', 'Phase provisoire Avis provisoires Après le conseil de classe du 2° trimestre', 'Phase définitive Choix définitifs Courant 3° trimestre' (circled in black), and 'Phase définitive Propositions Après le conseil de classe du 3° trimestre'. A blue button labeled 'Je formule les choix définitifs d'orientation' is visible at the bottom of the main content area.

Cliquer sur **+ Ajouter un choix définitif**

Comme pour les vœux provisoires, vous devez sélectionner au moins une des 3 voies d'orientation, et ordonner vos choix si vous en sélectionnez plusieurs.

The screenshot shows a form titled '→ Rang 1'. It contains the text 'Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.' and 'Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)'. There are three radio button options: '2de générale et technologique ou 2de STHR' (selected), '2de professionnelle', and '1re année de CAP'. Below the options are 'Annuler' and 'Valider' buttons.

Valider chacun des vœux que vous formulez

Pour terminer et finaliser votre saisie, cliquer sur

Valider les choix définitifs

ÉTAPE 2 : Onglet **AFFECTATION**

Cette étape consiste à choisir et ordonner les spécialités et les établissements souhaités pour la rentrée prochaine.

Dans le menu de gauche des téléservices, cliquer sur « **AFFECTATION** »

Une page vous précisant le calendrier de l'affectation s'affiche, cliquer sur

Poursuivre vers le service en ligne Affectation

The screenshot shows the 'Mes services' interface. The vertical menu on the right lists 'Actualités', 'Bourse de collège', 'Orientation', 'Affectation', 'Fiche de renseignements', and 'Livret scolaire du CP à la 3e'. The 'Affectation' item is circled in black.

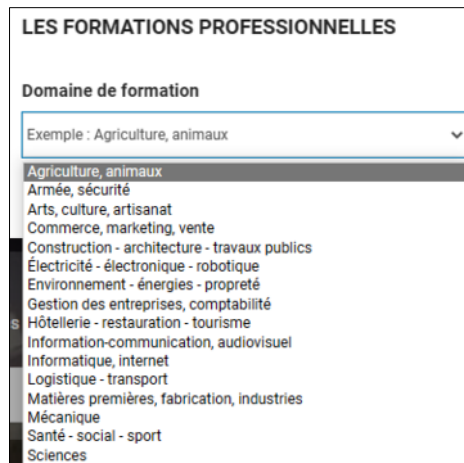
Vous obtenez alors l'écran ci-dessous :



La zone ① vous permet :

=> d'identifier le lycée de secteur de votre enfant (qui dépend de votre adresse et non du collège d'origine),

=> de se renseigner sur les formations professionnelles classées par champs et qui liste tous les établissements de l'académie proposant le domaine choisi. Vous pouvez affiner votre recherche en précisant le département ou la ville de votre choix.



La zone ② vous permet de chercher directement une formation ou un établissement, dans l'enseignement général ou la voie professionnelle, **la démarche est détaillée à la page suivante.**

ATTENTION : vous devez respecter scrupuleusement le calendrier donné sur la page d'accueil du service affectation :

CALENDRIER 2024		
CONSULTATION 5 AVRIL À 14:00 AU 6 MAI À 13:59 Je consulte le catalogue 2024 à jour.	DEMANDES 6 MAI À 14:00 AU 27 MAI À 23:59 Je valide mes demandes d'affectation.	TRAITEMENT 28 MAI À 00:00 AU 26 JUIN À 14:29 Mon dossier est en cours de traitement.
RÉSULTAT À PARTIR DU 26 JUIN À 14:30 Je consulte le résultat de mes demandes.		

Vous pourrez donc prendre connaissance du résultat de l'affectation concernant votre enfant le **mercredi 26 Juin à partir de 14h30**

Pour trouver une formation, il faut compléter les 2 rubriques « QUOI » et « OÙ »

QUOI formation, établissement ou mots-clés
OÙ ville ou département

seconde generale gap

Accédez aux offres de formation proposées dans Affelnet par les lycées, les CFA, les établissements maritimes et agricoles en France.

RECHERCHER

En tapant « seconde générale » à « Gap », vous allez accéder aux établissements de GAP

Cliquer sur **RECHERCHER**

Le résultat s'affiche, le lycée de secteur est précisé dans le premier onglet, les autres offres de formation apparaissent dans le deuxième onglet

LYCÉE(S) DE SECTEUR (1) OFFRE(S) DE FORMATION (7)

Indiquez votre lycée de secteur parmi vos vœux pour être assuré d'une affectation en classe de seconde générale et technologique. Retrouvez les autres offres de seconde générale et technologique (hors secteur, agricoles, privées...) dans la rubrique « Offre(s) de formation ».

Classe de seconde générale et technologique

Lycée Aristide Briand
05 - GAP

Lycée de secteur Public Scolaire

Lycée de secteur de votre domicile

AJOUTER À MES DEMANDES

INFORMATIONS PLAN

ACADÉMIE D'ACCUEIL

FICHE ÉTABLISSEMENT FICHE FORMATION

Cliquer sur le bouton « *Ajouter à mes demandes* » pour valider la formation/l'établissement.

Si le Lycée de secteur (attribué en fonction de votre adresse personnelle) n'est pas celui que vous souhaitez, il faudra remplir une demande de dérogation.
Il faudra également ajouter un vœu supplémentaire pour une Seconde générale et technologique dans votre lycée de secteur, car votre enfant ne sera affecté nulle part si la dérogation n'est pas acceptée.

ATTENTION : le fait d'ajouter une formation à vos demandes ne veut pas dire que celle-ci est enregistrée !!

Vous pouvez formuler jusqu'à 15 demandes (10 dans l'académie et 5 hors académie).

Si vous ne trouvez pas la formation que vous souhaitez sur Gap, vous pouvez étendre la recherche sur le département en tapant « Hautes alpes » pour le lieu.

CHOISIR SON AFFECTATION
DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^E

QUOI seconde pro maintenance vehicule OÙ gap RECHERCHER ?

2 offre(s) trouvée(s) correspondant à vos critères de recherche

Afficher mon ou mes lycée(s) de secteur

Classe de seconde pro commune Maintenance des véhicules

Campus de Gap de l'université régionale des métiers et de l'artisanat
05 - GAP

Apprentissage

Ajouter à mes demandes

INFORMATIONS PLAN

IMPORTANT

Cette formation se déroule en apprentissage, elle alterne période de formation en centre de formation des apprentis et en entreprise. Pour avoir le statut d'apprenti et être rémunéré, vous devez trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage.

Pour chaque vœu, il faut Cliquer sur « Ajouter à mes demandes »

CHOISIR SON AFFECTATION
DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^E

QUOI CAP cuisine OÙ gap RECHERCHER ?

5 offre(s) trouvée(s) correspondant à vos critères de recherche

Afficher mon ou mes lycée(s) de secteur

CAP Cuisine

Lycée professionnel Sévigné
05 - GAP

Apprentissage

Ajouter à mes demandes

INFORMATIONS PLAN

IMPORTANT

Cette formation se déroule en apprentissage, elle alterne période de formation en centre de formation des apprentis et en entreprise. Pour avoir le statut d'apprenti et être rémunéré, vous devez trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage.

Dès que toutes vos demandes sont formulées, il est **indispensable de les enregistrer**

Pour cela, il suffit de cliquer sur le bouton



situé en haut à droite de l'écran

Le récapitulatif de vos demandes s'affiche, vous pouvez donc vérifier que tout est exact et modifier l'ordre des vœux formulés

Si tout est conforme, il ne reste plus qu'à cliquer sur « **VALIDER LES DEMANDES** »

LES DEMANDES DE NOM PRENOM [Retour à la page d'accueil](#)

RANG 1	CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE Lycée Aristide Briand 5 - GAP	
RANG 2	CLASSE DE SECONDE PRO COMMUNE MAINTENANCE DES VÉHICULES Campus de Gap de l'université régionale des métiers et de l'artisanat 5 - GAP	
RANG 3	CAP CUISINE Lycée professionnel Sévigné 5 - GAP	

[Ajouter d'autres demandes](#)

Vous devez enregistrer vos demandes pour que la sélection soit prise en compte.

VALIDER LES DEMANDES

Vous êtes sur le point d'enregistrer vos demandes. Vous pouvez les modifier jusqu'au 27 mai 2024

A partir de cette date, elles deviendront définitives

ENREGISTRER

ANNULER

VOS DEMANDES SONT VALIDÉES !

Vous pouvez les modifier jusqu'au **27 Mai 2024**

MODIFIER LES DEMANDES

TÉLÉCHARGER LE RÉCAPITULATIF

La procédure saisie des vœux est terminée, vous pouvez télécharger un récapitulatif de vos demandes si vous le souhaitez.

Vous pouvez également modifier/supprimer votre saisie jusqu'au **27 Mai 2024**.